L'Écho forestier

FONDS D'AMÉNAGEMENT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

SPBCQ
Syndicat des Producteurs de Bois du Centre-du-Québec

Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
http://www.centre-du-quebec.upa.qc.ca
Tél.: 819 697-2922
Télécopieur: 819 697-0574

Vol. 14, No 4, Octobre 2010

Sommaire

PAGE 1-2

- Mlise en marché

PAGE 2

- Pruche 47 pouces
- Feuillus durs et trembles

PAGE 3

- Résineux 93 pouces
- Grand ménage de l'automne
- Formation
- 65e Congrès

PAGE 4

- Dépôt direct

PAGE 5

- Mesurage : Méthode selon le poids

PAGE 6-16

- Liste des prix et spécifications

MISE EN MARCHÉ

Visa de mise en marché

N'oubliez pas qu'avant de produire votre bois, vous devez obligatoirement communiquer avec le Syndicat afin de demander votre visa de mise en marché (autorisation de coupe et réservation de livraison).

Sapin-épinette 47 pouces

Le marché du sapin-épinette en 47 pouces est encore au ralenti et les prévisions ne sont pas encourageantes à ce niveau. Le niveau des livraisons devrait rester stable encore pour plusieurs mois. Au niveau des inventaires, afin de permettre la livraison de bois frais, ceux-ci sont maintenus à un niveau très bas pour la période. Les visas de mise en marché sont donnés uniquement pour les cédules de livraisons prévues avec l'usine et aucune réserve n'est effectuée pour le moment.

Du côté de la qualité, nous tenons à vous rappeler les principales caractéristiques à respecter pour la production :

- le bois doit être frais (livré dans un délai de moins de 3 mois après le début de la coupe);
- le bois doit être empilé dès qu'il est sorti de la forêt et de façon à ce qu'il puisse conserver sa fraîcheur (pas au gros soleil dans un champ ni dans le fond du fossé);
- le bois doit être sain;
- le bois doit provenir d'arbres vivants, c'est-à-dire d'arbre ayant encore des aiguilles au moment de la coupe. Les billes de bois provenant d'arbres cassés et déracinés qui sont séchés ne sont pas acceptées par l'usine;
- La longueur de la bille doit être de 47 pouces (maximum 48);
- Un maximum de 5 % de pin, pruche et mélèze est accepté dans un chargement;
- Le bois ne doit pas être empilé en-dessous des fils électriques et doit être facilement accessible par un camion pour le chargement;
- Comme le bois coupé en période de sève (mai, juin) perd son écorce facilement, une attention particulière doit y être apportée.

Faut-il encore attendre avant de couper votre sapin-épinette

Comme vous le savez, le marché du 4 pieds a perdu beaucoup de sa vigueur au cours des dernières années. Les volumes de bois émis en contingent sont beaucoup moins importants qu'auparavant et cette situation devrait perdurer encore plusieurs années sinon, rester permanente. De plus, les prix payés par les industries pour le bois de sciage ont baissé de façon importante au cours des dernières années ce qui rend ce marché moins attrayant pour le moment, mais doit-on produire du sapin-épinette quand même? Malgré le fait que nous sommes tentés de dire «Attendons que les marchés se replacent!», la réponse n'est pas aussi simple! Tout dépend de votre situation.

ADRESSE DE RETOUR :
Syndicat des producteurs
de bois Centre-du-Québec
2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec)
G8Z 4R5

POSTES CANADA CANADA POST
Port payé Postage paid
Poste-publications Publications Mail
40036425

La publication est rendue possible grâce à la participation du Fonds d'aménagement

Dans les faits, d'autres facteurs que les prix sont à prendre en compte dans votre prise de décision. Par exemple :

- l'âge de votre boisé;
- le peuplement est-il dû pour être éclairci ou non;
- la grandeur de votre boisé et de chacun des peuplements qui le composent;
- vous effectuer votre coupe de bois vous-même ou la faite faire par un entrepreneur.

Age de votre boisé

Si votre boisé est jeune et n'a pas besoin d'être éclairci, votre coupe de bois n'est pas urgente. Si toutefois votre boisé est mature et que le bois tombe, il vaut peut-être mieux couper le bois à moindre prix que de le perdre totalement!

Le peuplement est-il dû pour être éclairci?

Si les arbres de votre boisé ont encore une bonne croissance, la coupe de bois dans celui-ci n'est peut être pas urgente. Toutefois, si les arbres ont une croissance faible due à une compétition trop forte, il est probablement le temps d'effectuer une coupe d'éclaircie dans votre boisé. Il vaut peut-être mieux éclaircir votre boisé avec un prix inférieur pour votre bois que de diminuer sa croissance et par le fait même, une baisse de la rentabilité de vos opérations forestières dans le futur.

Dans le cas d'une plantation, la situation est encore plus importante car il est démontré que pour obtenir une croissance maximum de celle-ci, l'éclaircie doit être effectuée au moment opportun. De plus, nous savons que la rentabilité d'une plantation n'est pas dans son jeune âge mais plutôt lors de la 2e ou 3e éclaircie ainsi que lors de la coupe finale. Un retard important pour éclaircir le peuplement entraînera donc inévitablement une baisse de production importante pour le futur. Il est peut être donc favorable pour vous, surtout dans le cas d'une première éclaircie, d'effectuer votre coupe de bois en maximisant les volumes de 4 pieds (tout en respectant votre contingent) et de produire le reste du volume pour un marché de 8 pieds de petits diamètres.

La grandeur de votre boisé et de chacun des peuplements qui le composent

La grandeur de votre boisé est aussi un facteur important à prendre en compte. Si, par exemple, vous retardez les travaux forestiers générant du bois, il est possible que lorsque les marchés seront de retour et que vous devrez faire l'ensemble de vos coupes de bois prévues depuis longtemps au cours de la même année. Il est important de prendre en compte l'impact financier d'un revenu qui sera alors très important au cours d'une même année et particulièrement le niveau d'imposition des bénéfices de votre exploitation.

Vous effectuez votre coupe de bois vous-même ou la faite faire par un entrepreneur

Si vous effectuez vos travaux forestiers vous-même et que vous décidez de ne pas effectuer de coupe de bois durant quelques années étant donné les marchés plutôt moroses pour le bois, aurez-vous la capacité de reprendre le retard plus tard, c'est-à-dire d'effectuer les travaux d'aménagement forestier qui aurait dû être faits au cours des dernières années et ainsi être à jour dans l'aménagement de votre boisé?

Il est important de comprendre que la situation de chaque producteur est différente. Il faut bien comprendre les éléments qui touchent votre situation et prendre le temps de les analyser soigneusement avant de prendre votre décision. L'aide de votre conseiller forestier qui connaît votre propriété peut être fort importante pour vous. Vous pouvez également communiquer avec le Syndicat si vous avez besoin de plus amples informations pour vous aider à prendre votre décision.

PRUCHE 47 POUCES

Les livraisons de pruche sont présentement arrêtées par l'usine. Il n'y a donc aucun visa de mise en marché (autorisation de coupe) qui est donné présentement. Nous espérons pouvoir redémarrer la coupe avant l'hiver.

FEUILLUS DURS ET TREMBLES

Les livraisons de feuillus durs se déroulent rondement depuis le début de l'année. Les volumes de bois produits sont livrés au fur et à mesure ce qui entraîne que nous avons un faible inventaire présentement. Les producteurs intéressés à produire du feuillu dur doivent communiquer avec le Syndicat afin de demander leur visa ou d'obtenir un contingent, s'ils n'en ont pas déjà un.

Nous tenons également à vous informer que nous sommes à développer un nouveau marché de feuillus durs en 8 pieds pour du bois ayant un diamètre de 2,5 pouces à 5 pouces. Les producteurs intéressés à produire du bois pour ce marché doivent obligatoirement communiquer avec monsieur Ghislain LeBlond, au bureau du Syndicat, au poste 241. Il est important de noter que le volume minimum à produire pour une livraison est de 8 à 9 cordes de 8 pieds.

FORMATION

Prochainement, certains cours de formation seront disponibles. Vous trouverez ci-dessous la liste des formations. Le prix de l'inscription sera de 20,00 $ par cours et payable lors de la formation.

Si vous désirez vous inscrire, communiquez avec Martine Gignac au Syndicat le plus tôt possible. Les places sont limitées.

Titre	Date	Endroit
Affûtage de la scie mécanique	20 novembre 2010	Restaurant chez Rioux
Entretien de la scie mécanique	21 novembre 2010	
Abattage directionnel	13-14 novembre 2010	

RÉSINEUX 93 POUCES

Les livraisons de résineux 93 pouces vont très bien présentement. La demande de l'usine est bonne et les inventaires sont faibles. Tous les producteurs intéressés à produire du bois pour ce marché doivent communiquer avec le Syndicat afin de demander leur visa ou d'obtenir un contingent, s'ils n'en ont pas déjà un. Il est important de noter que le résineux 93 pouces inclut le pin rouge, pin gris, pin sylvestre et le mélèze.

GRAND MÉNAGE DE L'AUTOMNE

Étant donné les coûts importants reliés à la publication du journal l'Écho forestier, nous demandons aux personnes qui le reçoivent en plusieurs copies de nous en informer dans les plus brefs délais afin d'effectuer les modifications nécessaires. De plus, si vous recevez ce journal et que vous n'êtes pas impliqué dans le secteur forestier et ne désirez plus le recevoir, veuillez également communiquer avec madame Karine Dessureault au 819-697-2922, poste 221.

Nous vous remercions de votre collaboration.

```
ERROR: rangecheck
OFFENDING COMMAND: .buildshading2

STACK:

-dictionary-
-dictionary-
-savelevel-
```